



La violence à l'égard des femmes : une enquête à l'échelle de l'UE

Questions et réponses sur la méthodologie appliquée

Ce document présente brièvement la façon dont l'enquête de la FRA sur la violence à l'égard des femmes a été réalisée. De plus amples informations sont disponibles dans le [rapport technique](#).

1. Quel est le profil des personnes interrogées ?

Plus de 42 000 femmes âgées de 18 à 74 ans réparties dans toute l'UE ont été interviewées, soit 1 500 femmes par État membre (à l'exception du Luxembourg qui compte 900 personnes interrogées).

Compte tenu du caractère sensible de l'enquête et des limitations imposées dans certains États membres pour interviewer des femmes de moins de 18 ans sans l'autorisation des parents, la limite d'âge minimale a été fixée à 18 ans.

Une annexe jointe au rapport propose les données ventilées selon les caractéristiques sociodémographiques des femmes interrogées.

2. Pourquoi, quand et comment l'enquête a-t-elle été exécutée ?

L'enquête répond à une demande de données sur la violence à l'égard des femmes qui a été formulée par le Parlement européen et réitérée par le Conseil de l'UE dans ses conclusions sur l'éradication de la violence à l'égard des femmes dans l'UE.

La FRA a conçu l'enquête en collaboration avec des experts universitaires et des représentants de la société civile spécialisés dans les questions de violence à l'égard des femmes. Un groupe de recherche, avec lequel la FRA a passé un marché suite à un appel d'offres général, a testé l'enquête en 2011, puis a exécuté le travail sur le terrain entre mars et septembre 2012. Ce groupe comprenait Ipsos MORI, l'Institut européen pour la prévention de la criminalité et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies, et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice. Ipsos MORI a sélectionné des organisations dans chaque État membre de l'UE pour gérer les entretiens au niveau local.

Le groupe de recherche a conçu conjointement avec la FRA un programme de formation pour les enquêteurs et a formé des formateurs nationaux en février 2012. Suite à cela, les formateurs ont à leur tour, formé des enquêtrices spécialisées dans chaque pays. La FRA et les contractants ont participé à des sessions de formation afin d'en surveiller le contenu.

Le questionnaire a été traduit dans les langues locales qui ont été utilisées pour interviewer les femmes interrogées. Ipsos MORI a compilé les données recueillies en une série unique de données pour effectuer la première analyse comparative au niveau de l'UE. La FRA s'est chargée de l'analyse finale.

3. Comment les personnes interrogées ont-elles été sélectionnées ?

Dans chaque État membre, l'enquête s'est fondée sur un échantillon de femmes qui est représentatif à l'échelle nationale. Dans les pays où les registres d'état civil ont pu être utilisés pour l'échantillonnage, l'échantillon a été composé à partir de données extraites des registres et les enquêtrices ont pu prendre contact directement avec les femmes sélectionnées. Dans les pays où ces informations n'étaient pas disponibles, les chercheurs ont tout d'abord sélectionné un échantillon de foyers, puis les enquêtrices ont sélectionné la personne à interroger parmi les femmes éligibles du foyer. Les femmes sélectionnées de façon aléatoire pour un entretien n'ont pas pu proposer une autre personne pour les remplacer.



4. Comment la vie privée, l'anonymat et la confidentialité des personnes interrogées a-t-elle été garantie ?

L'enquête a été réalisée par des enquêtrices professionnelles, formées de façon à garantir la confidentialité. Les séries de données relatives à l'enquête ne contiennent aucune information personnelle susceptible de permettre l'identification des personnes interrogées. Tout a été mis en œuvre lors de l'analyse des données pour que personne ne puisse être reconnu à partir des résultats.

5. Quelle a été la durée de chaque entretien ?

La durée de chaque entretien dépendait fortement du vécu de la personne interrogée. Les entretiens avec de femmes ayant subi de nombreuses violences ont dépassé les 50 minutes prévues. Les entretiens étaient plus courts lorsque les femmes n'avaient subi aucune forme de violence.

6. Quels ont été les sujets couverts par le questionnaire ?

Le questionnaire standardisé utilisé dans tous les États membres contenait des questions sur les violences d'ordre physique, sexuel ou psychologique, les violences pendant l'enfance, le harcèlement sexuel et la traque furtive (notamment par le biais de nouveaux médias tels qu'internet). Les femmes ont été invitées à fournir des informations sur la violence dont elles ont fait l'expérience, sur la fréquence à laquelle celle-ci a été perpétrée et sur les conséquences de la violence sur leur vie. L'enquête a également recueilli des informations sur le signalement des faits à la police, et sur le recours aux services d'aide aux victimes.

7. L'enquête a-t-elle posé des questions sur l'auteur de l'abus ?

L'enquête a demandé aux femmes interrogées d'indiquer si elles étaient victimes d'actes de violence commis par un(e) partenaire intime, c'est-à-dire la personne à laquelle elles sont ou ont été mariées, avec qui elles vivent ou ont vécu en couple ou avec laquelle elles ont ou ont eu une relation. Le questionnaire portait également sur les violences perpétrées par d'autres personnes telles que des tiers, des connaissances, des collègues ou d'autres personnes sur le lieu de travail, ou des membres de la famille (autres que le partenaire).

8. Comment l'enquête a-t-elle mesuré la violence d'ordre physique, sexuel, et psychologique ?

Les questions portaient sur des actes spécifiques auxquels la personne interrogée a pu avoir été exposée, tels que des coups de pied, des gifles, des coups de poing, etc. Une enquête précédente a montré que cela permet aux personnes interrogées de se souvenir et d'identifier des actes de violence plus facilement. Les questions portant sur l'expérience de la violence n'ont pas utilisé de termes tels que « viol » ou « abus » que les personnes interrogées risquaient de comprendre de manières différentes.

9. Comment l'enquête a-t-elle mesuré le harcèlement sexuel ?

Les personnes interrogées ont été questionnées sur des comportements spécifiques à leur égard qu'elles considéraient comme indésirables et choquants (commentaires ou blagues à connotation sexuelle, toucher, accolade ou baiser indésirable, réception d'e-mails ou de SMS sexuellement explicites non sollicités, par exemple).

10. Comment l'enquête a-t-elle mesuré la traque furtive ?

Les femmes interrogées ont été invitées à indiquer si elles ont fait l'objet d'incidents faisant partie d'une liste qui leur a été présentée, et si la même personne en était à l'origine. Parmi ces incidents figuraient la réception à répétition de messages insultants ou menaçants (par exemple par e-mail ou sur internet), d'appels téléphoniques insultants, menaçants ou



silencieux, ou le fait d'être suivie délibérément, ou d'avoir des biens personnels manipulés ou endommagés.

11. Les résultats sont-ils représentatifs ?

Les femmes interrogées ont été sélectionnées sur la base d'un échantillonnage aléatoire. Les résultats sont représentatifs des expériences et des opinions des femmes âgées de 18 à 74 ans vivant dans l'UE.

12. Les résultats peuvent-ils avoir été influencés par des facteurs externes ?

Une seule femme par foyer a été sélectionnée. Les personnes interrogées n'ont pas révélé le sujet de l'enquête aux autres membres du foyer. Les entretiens se sont déroulés à un endroit où la personne interrogée et l'enquêtrice étaient isolées et ne pouvaient être dérangées.

La participation était volontaire. L'interview pouvait être interrompu ou programmé à une autre date de façon à garantir qu'il se déroulerait en privé. La personne interrogée pouvait indiquer à tout moment si elle était à l'aise pour continuer ou non.

Les femmes interrogées ont également eu la possibilité de mentionner dans un questionnaire à remplir elles-mêmes les expériences dont elles ne voulaient pas parler au cours de l'entretien. L'enquête a été menée exclusivement par des enquêtrices.

13. Comment avez-vous garanti la comparabilité des résultats ?

Afin d'assurer la comparabilité, la FRA a exécuté en 2010–2011 une étude pilote dans six États membres, à savoir l'Allemagne, l'Espagne, la Finlande, la Hongrie, l'Italie et la Pologne. Cette étude était fondée sur une ébauche de questionnaire. Une combinaison de méthodes a été utilisée pour explorer les différences façons dont les personnes interrogées dans différents pays peuvent comprendre les éléments abordés dans l'enquête. Les résultats ont contribué au développement ultérieur du questionnaire, avant qu'il ne soit finalisé et traduit en vue de son utilisation dans tous les États membres.

Des différences dans les taux de violence à l'égard des femmes entre les pays et dans les pays sont également signalées dans d'autres études, par exemple dans l'étude multipays de l'OMS sur la santé des femmes et la violence domestique à l'égard des femmes et l'étude domestique américaine sur la violence commise par le partenaire intime et la violence sexuelle.